

E/Barst

T/Conseil Municipal

C/ Compte Administratif : un excédent en fonctionnement et en investissement

A/Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2007. Il arrête comme suit les résultats de fonctionnement 2007 par un solde positif de 101 605.67 €. Annonce un excédent de fonctionnement de 73 980.67 € et d'investissement de 27 625.00 €. Des chiffres qui bouclent le mandat 2001 – 2008 sur de bons résultats et ce malgré des investissements constants et régulier durant ces 7 dernières années. « La collectivité a fait de gros efforts durant tout le mandat. Barst et Marienthal ont des équipements de haut niveau aptes à accueillir de la population, des artisans ainsi que de toutes petites entreprises. La qualité de vie et les équipements se sont multipliés. En plus de tous ces efforts, avec l'aide de bénévoles, la collectivité a cherché à créer un projet alliant mémoire et vision sur la Ligne Maginot aquatique destiné à générer de nouvelles recettes.»

C/Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2007

A/Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 20067 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

C/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

A/Le Conseil Municipal considérant le résultat (hors restes à réaliser) affecte au budget 2008 les excédents. Autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les recouvrements. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2008.

C/Acquisition d'un nouveau photocopieur

A/Les édiles choisissent l'offre de la société Kirchner qui permet d'équiper la mairie avec un nouveau photocopieur très rapide et plus performant alliant internet, fax et haute technologie reliés aux ordinateurs pour une offre à la baisse. En effet la location passe de 849 € à 760 €. Le coût de la photocopie lié à la maintenance baisse également fortement.

C/Demande de subvention dans le cadre de la DGE

A/Les conseillers sollicitent les services de l'Etat pour obtenir une subvention afin de rénover un chemin rural. Le montant de la dépense prévu est de 70735 € H.T.

C/Assurance des véhicules à moteur

A/Le maire informe les élus que la négociation avec l'assureur a permis d'obtenir une baisse sensible du coût de l'assurance pour le tracteur et la tondeuse autoportée.

C/Périmètre de protection

A/ Mme Isabelle Michard adjointe au chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Moselle, architecte des bâtiments de France, suite à de nombreuses démarches de la collectivité propose de créer à Barst un périmètre de protection modifié destiné à favoriser l'expansion du village dans le cadre d'une étude et modification du plan local d'urbanisme. En effet, la loi solidarité et renouvellement urbains de décembre 2000 permet dans son article 40 de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques. Cette possibilité est intégrée dans l'article L.621-2 du code du patrimoine qui stipule que « lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme, le périmètre de 500 mètres mentionné au cinquième alinéa peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité ». L'assemblée présente autorise le maire à lancer l'étude pour restreindre le périmètre de 500 mètres.